



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre [Musique en Herbe](#) et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de [Musique en Herbe](#). L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions :

- Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de [Musique en Herbe](#).
- Stagiaire : personne issue du client et participant à la formation commandée.
- Stages inter-entreprises : stages du catalogue réalisés dans les locaux mis à disposition par [Musique en Herbe](#).
- stage intra-entreprise : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients. Champ d'application : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par [Musique en Herbe](#) contenues dans la présente convention.

Contractualisation :

Pour un stage inter-entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail ou par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation. Une convocation est adressée par mail ou par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires.

Pour un stage intra-entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Un devis doit être retourné, dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ». Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de [Musique en Herbe](#) pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Supports pédagogiques : Les supports, quels qu'ils soient, sont strictement personnels à [Musique en Herbe](#) et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de [Musique en Herbe](#) ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de [Musique en Herbe](#).

Confidentialité : [Musique en Herbe](#) s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité : [Musique en Herbe](#) s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de [Musique en Herbe](#) ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de [Musique en Herbe](#).

[Musique en Herbe](#) n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. [Musique en Herbe](#) ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de [Musique en Herbe](#), dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

[Musique en Herbe](#) déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client : Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à [Musique en Herbe](#), par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : BP 103, 93130, Noisy le Sec, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Dans le cas d'une commande pour un stage inter-entreprise, pour toute annulation par le client reçu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est dûe en totalité.

Dans le cas d'une commande pour un stage intra-entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- Avant les 30 jours ouvrés précédents le début de la formation, 20% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire ;
- Dans les 10 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par [Musique en Herbe](#) : [Musique en Herbe](#) se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

[Musique en Herbe](#) ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices, consécutifs à l'annulation d'une formation, ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs : Les prix s'entendent nets. L'ensemble des prestations de formation professionnelle de [Musique en Herbe](#) ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

Conditions de Paiement : Toutes les factures émises par [Musique en Herbe](#) sont payables comptant et sans escompte, dans les 45 jours suivant la date d'émission de la facture. Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant au taux d'intérêt légal en vigueur.

Le client s'engage à notifier à [Musique en Herbe](#) toute éventuelle délégation auprès d'un OPCA au plus tard avant le démarrage de la session de formation. À défaut [Musique en Herbe](#) se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Conditions restrictives : [Musique en Herbe](#) se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés : Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de [Musique en Herbe](#). Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à [Musique en Herbe](#), BP 103, 93130 Noisy le Sec.

Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler à [Musique en Herbe](#), BP 103, 93130 Noisy le Sec.

Référence commerciale : Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.

Litige : Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Paris.

Musique en Herbe, BP 103, 93130 Noisy le Sec – Tel : 01 48 40 66 19

Mail : musique-en-herbe@wanadoo.fr

Siret : 409 038 866 000 11

N° d'organisme de formation professionnelle : 11 93 03 396 93 - APE : 90.01Z